
À propos d'une nouvelle inscription arcadienne

Laurent Dubois L

περίληψη

Ἡ ἐπιγραφή τῆς Μαντινείας ποῦ δημοσιεύθηκε στό προηγούμενο BCH προκαλεῖ πολλές φιλολογικές καί διαλεκτολογικές παρατηρήσεις : τόν τονισμό των κειμένων σέ διαλέκτους, τήν ψίλωση, τους συνδέσμους «πάρος» καί «ἀφώτε», τήν ἐπιλογή μεταξύ «νόμος» καί «νομός», τήν ἀνάλυση των ἀπαρεμφάτων αορίστου «ἀπονιγκήν» καί «δεθαλώσαι», τήν σύνταξη τοῦ ὄρωικου ἐπιρρήματος «ποτεχεῖ», τήν ἐννοια τοῦ νέου ὄρου « θεσματοαρός », τό τοπωνυμικό ζεύγος «Ἐλισών/Ἐλκᾶσιοι».

Résumé

L'inscription mantinéeenne publiée dans la livraison précédente du BCH suscite plusieurs remarques philologiques et dialectologiques : l'accentuation des textes dialectaux, la psilose, les conjonctions πάρος et ἀφώτε, le choix entre νόμος et νομός, l'analyse des infinitifs aoristes ἀπονιγκήν et δεθαλώσαι, la construction de l'adverbe dorien ποτεχεῖ, le sens du terme nouveau θεσματοαρός, le couple toponymique Ἐλισών/Ἐλισίασιοι.

Citer ce document / Cite this document :

Dubois L Laurent. À propos d'une nouvelle inscription arcadienne. In: Bulletin de correspondance hellénique. Volume 112, livraison 1, 1988. pp. 279-290;

doi : 10.3406/bch.1988.1745

http://www.persee.fr/doc/bch_0007-4217_1988_num_112_1_1745

Document généré le 17/05/2017

À PROPOS D'UNE NOUVELLE INSCRIPTION ARCADIENNE¹

L'épigraphiste hollandais G. J. Te Riele, qui a déjà fait connaître plusieurs textes arcadiens², vient de donner dans le *BCH* 111 (1987) p. 167-190, une remarquable édition du traité de sympolitie entre Mantinée et la bourgade voisine d'Hélisson. Datée du début du iv^e siècle par l'écriture et par quelques renseignements fournis par les historiens anciens, cette inscription est le plus vieux traité de sympolitie que nous connaissions : importante pour les indications qu'elle fournit sur les procédures d'enregistrement des nouveaux citoyens et sur la pérennité des cultes locaux, elle sera sans aucun doute abondamment commentée par les historiens et les spécialistes du droit antique³.

Du point de vue du dialecte, le principal intérêt de ce texte est de combler une lacune considérable de notre documentation puisque le corpus de Mantinée, à l'exception de deux catalogues⁴, ne comportait jusqu'ici aucune inscription dialectale du iv^e siècle qui fût, par conséquent, postérieure à l'adoption de l'alphabet milésien. On possède désormais une référence locale fiable pour évaluer les graphies ambiguës des deux inscriptions archaïques de Mantinée, *IG V 2*, 261, et surtout 262. Les principaux rapprochements lexicaux et linguistiques avec les textes de même nature, et en particulier la synœcie Buck, 21 (= Schwyzer, *DGE*, 665), ayant été bien mis en évidence par l'éditeur, je me bornerai dans les pages qui suivent à l'analyse philologique des différents points de l'inscription qui viennent enrichir la dialectologie et à quelques hypothèses étymologiques sur quelques formes nouvelles et surprenantes. Je commencerai néanmoins par quelques remarques de méthode concernant la présentation de textes dialectaux.

(1) J'aurai souvent à renvoyer à mon récent ouvrage sur l'arcadien : *Recherches sur le dialecte arcadien*, 3 vol. (1986); ci-après abrégé en *RDA*.

(2) Inscriptions de Phigalie, *BCH* 90 (1966), p. 248-273; règlement civil d'Alipheira, *RA* (1967), p. 209-224; loi sacrée de Mégalopolis concernant le culte des dieux égyptiens, *BCH* 102 (1978), p. 325-331.

(3) Le point le plus curieux de ce texte est le sens du mot πόλις à la ligne 6-7. Il est en effet stipulé l. 7 qu'Hélisson devient une κώμη mais que la πόλις τῶν Ἐλισφασίων reste en l'état : μινόνσας τᾶς [πό]λιος τῶν Ἐλισφασίων ὡσπερ ἔχει ἐν πάντα χρόνον. Ici πόλις semble clairement désigner un lieu, des murs, peut-être même l'acropole de la cité annexée.

(4) Cf. *RDA* II, p. 122-129.

1. — *Accentuation.*

Comme les Anciens ne nous ont laissé aucune indication sur l'accent arcadien, on a le choix entre ne pas accentuer du tout, comme le fait souvent M. Lejeune, ou accentuer à la manière attique, habitude constante de Schwyzer⁵, Buck, Bechtel et O. Masson, qui présente l'insigne avantage de permettre au lecteur une identification rapide des formes. M. Te Riele a pris le parti, comme il l'écrit à la fin de son article, «de marquer par l'accentuation les cas où l'arcadien ne réalise pas l'allongement compensatoire», refusant «le courage qu'A. Meillet exigeait, de supprimer, dans les textes dialectaux, toute accentuation» (*op. cit.*, p. 188). Il reconnaissait, non sans humour que «dès qu'on commence à diviser les mots, à ajouter des esprits, il faut l'avouer, on devient un peu joueur...»

Mais ce choix l'amène, de manière contestable, à faire remonter l'accent de l'accusatif pluriel thématique en -ος < -ονς dans $\Phi\tilde{\iota}\sigma\omicron\varsigma$ και ὕμοῖος l. 4, ou dans τὸς Ἐλισφάσιος *passim*. A ce cas, le ton, dont «la place en grec se trouvait fixée avant l'intervention des allongements compensatoires»⁶, n'a pas dû se trouver modifié au cours de l'érosion tardive — bien qu'antérieure aux premières inscriptions — de -ονς en -ος. En outre le ton constituait vraisemblablement la seule marque qui permît de distinguer un nominatif singulier ἔσγονος d'un accusatif pluriel ἔσγόνος.

Autre inconvénient. Écrire $\Phi\tilde{\iota}\sigma\omicron\varsigma$ implique un allongement compensatoire consécutif à l'amuïssement du *w*. Or, cet allongement est fort peu probable au vu de formes comme ξένος, δέρα, κόρα, θεαορός et ὄριον.

2. — *Aspiration initiale.*

Avant que ne fût publié ce beau texte, le classement du dialecte de Mantinée du point de vue de la psilose était délicat du fait de la rareté des documents et de l'ambiguïté de l'attribution de certains autres⁷. Désormais une séquence comme κατ' [ἀ]λικίαν = att. καθ' ἡλικίαν l. 17 est un indice très favorable en faveur d'une psilose récente dans cette cité⁸ : auparavant on ne pouvait guère qu'inférer la psilose de l'absence quasi générale du signe de l'aspiration dans l'inscription IG V 2, 262 (V^e in.).

Ne me paraît pas être un obstacle à cette hypothèse la présence, à la ligne 12, de la conjonction ἀφῶτε «depuis le moment où» qui, quel que soit le cas de l'élément -ῶτε (cf. *infra*), est de toute évidence un conglomérat fossile dont la constitution remonte à une période antérieure à la psilose. Nous retrouvons là une situation tout à fait semblable à celle de l'éléen d'Olympie qui, au v^e siècle, connaît un composé ancien ποθελομένῳ DGE, 418, l. 11-12, à côté d'un composé récent, ποταρμόξαιτο *ibid.* l. 4⁹.

(5) *Gr. Gram.* I, p. 382.

(6) Cf. M. LEJEUNE, *Phonétique*, p. 295.

(7) *RDA* I, p. 48-49.

(8) La séquence δέξ' ἀμέραις l. 17 ne prouve rien puisque l'on sait que l'aspirée de ἡμέρα est analogique de celle de son antonyme ἐσπέρα et n'apparaît qu'en attique, à partir de 450 : voir CHANTRAINE, *DELG*, s.v. «ἡμαρ» et THREATTE, *The Grammar of Attic Inscriptions* I (1980), p. 500.

(9) Cf. BECHTEL, *Gr. Dial.* II, p. 829, BUCK, *Greek Dialects*, p. 53, M. LEJEUNE, *Phonétique* p. 282, n. 1. Le vieux composé ποθελόμενος se retrouve avec le sens passif de αἰρεθείς dans les *Tables* d'Héraclée, I, 124.

Pour la notation de l'esprit il me semble donc qu'il faut s'en tenir à la doctrine de Buck dans son manuel et ne transformer un esprit rude en un esprit doux que lorsque l'on possède de bons arguments contextuels, comme ici, ou synchroniques (même époque, même cité, même type de document) en faveur de la psilose. Il me semble que c'est ici le cas et l'éditeur aurait, à mon avis, dû mettre un esprit doux à οἱ, ὄσων, ἄμαν et ὄσπερ comme il le fait tout à fait justement pour ὑμοῖος l. 4.

3. — La conjonction temporelle πάρος + indicatif aoriste.

A la ligne 15 de notre texte figure la proposition temporelle πάρος Μαντινῆς ἐγένοντο «avant qu'ils ne fussent devenus des Mantiniens».

L'éditeur, p. 179, note que «le mot se révèle ne pas être exclusivement poétique». Ceci est confirmé par un autre exemple. Chantraine dans sa *Syntaxe homérique*, p. 316, renvoie judicieusement à la grande inscription de Stymphale, *IG V 2, 357*, l. 33-34 (III^e ex.) : οἱ μὲν ἀναγραφέντες δι[αλυσάν]τω πάρος τὸ δικαστήριον παύεσθαι διχάζον¹⁰. Ces deux attestations arcadiennes indiquent vraisemblablement qu'il s'agit-là d'un adverbe achéen.

Mais ce que nous avons surtout à constater c'est le statut de conjonction de πάρος qui ne semble pas connu ailleurs. Aussi bien chez Homère que dans le texte de Stymphale πάρος ne se construit qu'avec l'infinitif ou la proposition infinitive¹¹. Cette construction avec l'indicatif se justifie parfaitement ici puisque manifestement le texte entérine un fait politique acquis : les gens d'Hélisson sont désormais des Mantiniens. Des exemples comparables avec πρίν sont attestés en attique dans le cours d'une phrase positive, avec un verbe à l'aoriste ou au présent de narration (Euripide, *Médée*, 1173), dans l'évocation de faits passés antérieurs à d'autres faits qui ont réellement eu lieu¹².

4. — La conjonction ἀφῶτε + indicatif aoriste.

Cette conjonction très rare figure à la ligne 12 : ἀφῶτε Μαντινῆς ἐγένοντο οἱ Ἑλισφάσιοι «depuis que les Héliswasiens sont devenus des Mantiniens».

Te Riele, p. 172, constate que la conjonction ne se retrouve que dans la seconde *idylle* de Théocrite, v. 157. Nous avons vu plus haut qu'il s'agissait d'une conjonction dont l'agglutination était antérieure à la psilose et qu'elle s'était maintenue telle quelle après l'avènement de ce phénomène. Mais le point le plus important est la détermination du cas auquel se trouve la forme figée du vieux relatif ὄστε. Il n'y a malheureusement rien à tirer de l'*idylle* de Théocrite puisqu'elle est rédigée en dorien et que le génitif thématique est normalement en -ω : dans la précieuse introduction grammaticale de son choix d'idylles dans la collection Erasme, P. Monteil, p. 74, fait de ἀφ' ὄστε un équivalent du banal ἀφ' οὔ.

Te Riele, p. 178, écrit que «ἀφῶτε n'est plus senti comme préposition + relatif (en ce

(10) Le texte de la subordonnée n'est pas modifié dans la relecture de R. Heberdey publiée par WILHELM, *Jahreshefte* (1940), p. 76.

(11) Cf. DEBRUNNER, *Gr. Gram.* II, p. 656-657.

(12) *Ibid.* p. 655.

cas on aurait trouvé ἀπό + le datif/locatif) mais comme une conjonction». Cet argument doit être nuancé dans la mesure où existe à Tégée un adverbe ἐξαντίαι «en face», Buck, 22 = Schwyzer, *DGE*, 657, l. 12. Mais un fait est sûr, que rappelle justement Te Riele : comme ἀπό se construit régulièrement avec le datif-locatif en arcadien, -ῶτε ne saurait être le génitif de ὄστε; il ne saurait non plus être question d'écrire ἀφ' ὧτε puisque les *iota* du texte sont régulièrement adscrits.

Une solution plus syntaxique me semble pouvoir être proposée.

La seule exception arcadienne à la construction de ἀπό avec le datif-locatif se trouve dans la dédicace de butin *SEG* 11, 1045 (Ve) : ἱερὸς Τυνδαρίδαιος ἀπ' Ἐραέων. Dans cette formule j'ai estimé qu'il y avait une surcaractérisation par ἀπό du génitif-ablatif du nom du peuple vaincu à qui avait été pris ce butin¹³, puisque c'est un fait bien connu que les formules les plus anciennes de ce type¹⁴ ne comportent pas la préposition. Or le principe de la surcaractérisation d'une forme à un cas fossile est un fait bien établi pour d'anciens ablatifs qui sont suffixés en -θε(ν) : mégarien τῆνῶθεν Aristophane, *Ach.* 754; τῆνῶθε Théocrite, III, 10, Nossis, *Anth. Pal.* 6, 354; τουτῶθεν Théocrite 4,48; τῆλῶθεν Hérodien I, 501, 4 Lentz¹⁵. En arcadien où coïncidaient l'ancienne désinence d'ablatif -ῶ < *-ōd et la désinence du génitif thématique -ω < *-ōō, la recaractérisation de l'ancienne forme d'ablatif était indispensable.

5. — L. 5-6, νόμος et non νομός.

L'annexion du territoire et de la *polis* des gens d'Hélisson est évoquée par la séquence participiale φέρ[ο]ντας τὰν χώραν καὶ τὰν π[όλιν] ἱμ Μαντιν[έ]αν ἰν τὸς νόμος τὸς Μαντινέων. Te Riele accentue νομός en traduisant par «territoire», et en faisant du second syntagme introduit par ἰν une sorte de glose de ἱμ Μαντιν[έ]αν.

Il faut sans hésiter écrire ἰν τὸς νόμος et renoncer à vouloir retrouver ici le substantif νομός «district»¹⁶ qui désigne depuis Hérodote aussi bien les satrapies perses que les provinces de l'ancienne Égypte avant d'être un terme de l'administration territoriale lagide¹⁷.

Par ἱμ Μαντιν[έ]αν est désignée l'annexion territoriale : la *chôra* de Mantinée comprend désormais aussi celle d'Hélisson. Par ἰν τὸς νόμος τὸς Μαντινέων, avec une juxtaposition certes un peu rugueuse syntaxiquement, est désigné un transfert de ressort juridique : les gens d'Hélisson apportent leur territoire et leur *polis* à Mantinée en acceptant, ou en étant contraints, de soumettre leur vie civile, politique et administrative à la législation mantinéeenne. L'expression χωράσαι/χωρίσαι εἰς τοὺς νόμους apparaît dans des contextes dans lesquels il est dit qu'il faut insérer une nouvelle disposition acceptée par une assemblée «dans les lois» de la cité : ceci se rencontre en particulier quand il est

(13) *RDA* I, p. 211-212.

(14) Cf. M. L. LAZZARINI, «Le formule delle dediche votive nella Grecia arcaica», *MemLincei* (1976/2), nos 957-964.

(15) Pour une liste commode des anciens ablatifs en -ῶ, voir M. LEJEUNE, *Les adverbes grecs en -θεν* (1939), p. 217-219; il faut ajouter la forme crétoise τῶν attestée sur la *mitra* publiée dans *Kadmōs* (1970), p. 124, A, 8, 10, et à Lyttos, *BCH* 109 (1985), p. 163, B; la forme τουτῶ du texte en koina de l'Ouest arcadien, *SEG* XXIII, 236.

(16) Le pluriel qui figure dans le texte est en outre fort gênant.

(17) Voir E. LAROCHE, *Histoire de la racine *NEM- en grec* (1949), p. 115-117.

question de reconnaître un nouveau concours, l'asylie d'un sanctuaire et la trêve sacrée en rapport avec le concours : à Mégalo polis, *Syll.*³, 559, l. 48-49 ; à Camarine, *SEG XII*, 379, l. 6 ; en Étolie, *Syll.*³, 629, l. 25. La présente σύνθεσις va entraîner obligatoirement l'insertion dans les lois de la cité de Mantinée d'un certain nombre d'articles nouveaux concernant l'organisation du corps civique ou la désignation de certains magistrats comme les théares, l. 8.

6. — ἀποινιγ[κ]ῆν.

A la ligne 18 il y a manifestement une contradiction entre le texte fourni et l'apparat critique : comme on le constate assez aisément sur la photographie, p. 168, la pierre comporte ΑΠΟΝΙΓ.ΗΝ.

Comme le contexte est clair et que la phrase τὸς δὲ ἀπυγραφέντας ἀποινιγ[κ]ῆν τὸς ἐπιμελητὰς ἰμ Μαντινέαν signifie sans aucun doute possible « que les épimélètes rapportent à Mantinée la liste de ceux qui ont été enregistrés », Te Riele corrige le texte en écrivant ἀπ(ε)ινιγ[κ]ῆν pour retrouver l'aoriste de ἀποφέρω.

Je crois que le texte n'a pas besoin d'être corrigé et qu'un aoriste ἀποινιγῆν est aisément explicable comme celui de ἀπαναφέρω, verbe jusqu'ici non attesté au sens de « rapporter en revenant de ».

Ἀποινιγῆν est un aoriste en -ῆν avec une désinence attestée à Orchomène et Lycosoura, différente donc de -εν à Tégée¹⁸. La variante dialectale ὄν/-ον- du préfixe ἀν/ἀνα- est celle des formes ὀνέθυσε de Pallantion ou de ὄνδικα = att. ἀνάδικα d'Orchomène¹⁹. La fermeture de -εγκ- en -ιγκ- est le phénomène phonétique le plus caractéristique de l'arcado-chypriote²⁰. Enfin la succession de trois nasales a entraîné une superposition syllabique aboutissant à une haplologie : *ἀποινιγκῆν > ἀποινιγῆν²¹.

7. — δεφαλῶσαι = all. δηλῶσαι.

A la ligne 21 il est dit que des magistrats devront afficher la liste des nouveaux citoyens devant la salle du conseil : δεφαλῶσαι πὸς τὸ βωλήμιον.

Comme l'adjectif δηλός < δέαλος est un dérivé de la racine *dei- « briller » il est sûr, comme le remarque l'éditeur p. 183, que nous sommes en présence d'un digamma hypercorrect. Ce phénomène est désormais mieux connu²² et il n'est point besoin d'alléguer d'autres influences analogiques pour sa justification. Au moment où le /w/ intervocalique s'amuïssait, les graveurs qui hésitaient entre la forme qu'ils prononçaient et celle qu'ils avaient vue écrite ou entendue dans la bouche de leurs parents, avaient

(18) Cf. *RDA* I, p. 173.

(19) *Ibid.* p. 23-25. Une variante ὀναφορεῖ résultant de la contamination de la forme dialectale ὀμοφορεῖ et de la forme de koiné ἀναφορεῖ est attestée à Kafizin de Chypre, *ICS* 231 = MITFORD, *The Nymphaeum of Kafizin* (1980), n° 266b.

(20) *Ibid.*, p. 17-22.

(21) Il s'agit d'un phénomène pandialectal bien connu à la jointure des deux membres d'un composé : *Μελαν-ανθος > Μέλανθος ou *κελαινονεφής > κελαινεφής ; voir SCHWYZER, *Gr. Gram.* I, p. 263-265, et M. LEJEUNE, *Phonétique*, p. 291.

(22) Cf. O. MASSON, *RPhil* (1984), p. 105.

tendance, en voulant écrire à l'ancienne, à rajouter des *digamma* dans des hiatus anciens provoqués par l'amuissement d'un /-y-/ ou d'un /-s-/ au second millénaire.

La forme ancienne δέαλος de l'adjectif δῆλος était auparavant inférable des gloses doriennes ou chypriotes διάλον· φανερόν et διάλας· τὰς δῆλας καὶ φανεράς d'Hésychius (-εα- > -ια-). L'apparition de ce radical en arcadien n'a rien de surprenant puisque le verbe radical athématique de la racine est attesté à Tégée au iv^e siècle : le subjonctif δέᾱτοι = att. δοκῆ IG V 2, 6, l. 10, 18, 46, correspond à l'imparfait homérique δέατο²³.

L'apparition de ce vocalisme archaïque dans le verbe factitif dérivé de δῆλος, δηλόω, invite à reconsidérer un problème ancien concernant la formule comminatoire de l'inscription éléenne sur bronze du iv^e siècle Schwyzer, DGE, 424 = Buck, 65, l. 12-13 : αὶ δέ τις ἀδεαλτώηαιε ταστάλαν ὦρ ἀγαλματοφώραν ἔοντα πάσχην· « Si quelqu'un fait disparaître la stèle, qu'il subisse le même sort que s'il était un voleur d'offrande ».

De cette formule a été dès longtemps rapproché le passage suivant d'une inscription de Iasos, I. v. Iasos, 220, l. 7-8 : ἦν δέ τις [ἐκκόψῃ ἢ] ἀφαν[ίσῃ τὰ γεγραμμένα], πασχέτω ὡς ἱερόσυλος.

La formule d'Olympie possède également un parallèle intéressant dans les *Tables* d'Héraclée, I, 57, dans un passage où il est question de placer une borne dans un endroit plus élevé par rapport au cours d'un torrent de façon à ce qu'elle ne soit pas rendue invisible par la vase que charrie le torrent : ἠὼς μὴ καταλυμακωθῆς ἀδηλωθείη²⁴.

A la forme éléenne Chantraine a, dans son *Dictionnaire étymologique*, consacré une entrée et évoqué, pour justifier le *tau*, des hypothèses compliquées formulées autrefois par Wilhelm²⁵ et reprises par Buck. En dépit de la notoriété de ces deux savants, ces hypothèses ne méritent pas que l'on s'y arrête et Wilhelm²⁶ lui-même y renonçait pour adopter, à la suite de Szanto²⁷ le principe de la correction auquel souscrit aussi Schwyzer : il faut écrire ἀδεαλ{τ}ώηαιε, optatif issu de ἀδεαλώσαιε²⁸. On comprend fort bien l'hésitation des savants devant la correction tant est magnifique la gravure *stoichédon* de cette plaque de bronze intacte²⁹. Mais, tout sérieux et appliqué qu'il était, le graveur a cependant commis une faute grave en écrivant l. 5 ὁ δηλομηρ pour ὁ δηλόμενος = att. ὁ βουλόμενος.

8. — « L'année qui suit celle pendant laquelle »³⁰.

A la ligne 13 de l'inscription on trouve la formule de datation ἐν τῷ ὕστερον Φέτ[ε]ῖ ἢ Νίκης ἐδαμιόργη qui ne peut être comprise que comme « dans l'année qui suit celle pendant laquelle Nikès était damiurge ». La ligature ὕστερον... ἢ est rare et ne semble guère attestée que chez Thucydide, I, 60 : καὶ ἀφικνοῦνται τεσσαρακοστῇ ἡμέρᾳ ὕστερον ἐπὶ Θράκης ἢ Ποτεΐδαια ἀπέστη « et ils arrivent en Thrace quarante jours après que Potidée a fait défection ».

(23) Cf. RDA I, p. 172.

(24) La contraction intérieure est régulière en héracléen : cf. Φέτη II, l. 111.

(25) *Jahreshefte* I (1898), *Beibl.* col. 195-198.

(26) *Ibid.*, col. 198.

(27) *Jahreshefte* I (1898), p. 207.

(28) Pour l'amuissement du /-s-/, voir ΒΕΧΤΕΛ, *GD* II, p. 838 ; pour la désinence, BUCK, p. 121.

(29) *Jahreshefte* I (1898), pl. VI-VII.

(30) Ce chapitre doit beaucoup aux suggestions que m'a faites mon ami l'épigraphiste D. Mulliez.

S'il est attendu de trouver la particule disjonctive η après des adverbes en $-\tau\epsilon\rho\omicron\nu$ ($\pi\rho\acute{o}\tau\epsilon\rho\omicron\nu \dots \eta$, $\upsilon\sigma\tau\epsilon\rho\omicron\nu \dots \eta$), il est aussi naturel, comme l'a montré Benveniste³¹, de trouver la construction disjonctive après des adverbes de temps comme *ante* ou *post* : Cicéron, *Fam.* 1, *paucis post diebus quam discesserat*, « peu de jours après son départ ». Or, une construction tout à fait semblable existe en grec dans les *Tables* d'Héraclée (IV^e s.) où d'une façon curieuse elle n'a été que fort mal remarquée.

Tables d'Héraclée, I, 122 : ἐν τῷ πέμπτῳ καὶ δεκάτῳ φέτει ἀπὸ τῷ ποτεχεῖ φέτειος ἡ Ἀριστίων ἐφορεύει « dans la 25^e année à compter de celle qui suit celle pendant laquelle Aristion est éphore »³².

Dans mon ouvrage récent sur l'arcadien³³, j'ai suivi Buck³⁴ et Bechtel³⁵ et admis la présence d'une conjonction à valeur temporelle η qui n'a rien à faire avec le relatif qui est toujours régulièrement doté du signe de l'aspiration dans les *Tables* : cette conjonction η aurait également été attestée en cyrénéen³⁶, en crétois³⁷, en chypriote, avec une valeur hypothétique³⁸, et, comme je l'ai soutenu, en arcadien de Mantinée en *IG V 2*, 262, l. 15 (Ve in.)³⁹. C'était une erreur. Le nouvel exemple arcadien de la ligature $\upsilon\sigma\tau\epsilon\rho\omicron\nu \dots \eta$ invite à comprendre de la même façon $\pi\omicron\tau\epsilon\chi\epsilon\acute{\iota} \dots \eta$. L'adverbe dorien $\pi\omicron\tau\epsilon\chi\epsilon\acute{\iota}$ qui est un locatif figé de l'adjectif dialectal correspondant à l'attique $\pi\rho\sigma\epsilon\chi\acute{\eta}\varsigma$ a dû à l'origine signifier « d'une façon attenante » et équivaloir finalement à $\upsilon\sigma\tau\epsilon\rho\omicron\nu \dots \eta$ ^{39bis}, avec la même évolution sémantique qui figure dans le français *après que*⁴⁰. On renoncera donc sans hésiter à écrire η comme Buck et Bechtel et on préférera l'interprétation par η qu'avaient en leur temps choisie les auteurs du *LSJ* et, mais avec scepticisme, Schwyzler à l'index de ses *Exempla*, p. 432 (« η *postquam* ? »).

Après cet examen du dossier héracléen disparaît donc la seule forme sur laquelle on pût se fonder pour mettre un esprit doux à la conjonction des autres dialectes. La conjonction η de l'arcadien, du cyrénéen et du crétois doit donc être une forme figée de l'instrumental masculin du relatif, $*y\acute{e} > \eta$ ⁴¹. On écrira donc plutôt η pour le cyrénéen et ξ pour l'arcadien du V^e s. où la présence de la psilose n'est pas encore parfaitement certaine, mais η pour le crétois de Gortyne où, en dépit des réserves de Bechtel⁴², il y a de très fortes présomptions graphiques en faveur d'une absence d'aspiration à époque ancienne⁴³.

(31) *Noms d'agent*, p. 139.

(32) Texte de SCHWYZER, *DGE*, 162.

(33) *RDA* II, p. 101.

(34) *Greek Dialects*, n^o 79 et p. 103.

(35) *Gr. Dial.* II, p. 413.

(36) BUCK, 115, l. 136 :

(37) BECHTEL, *Gr. Dial.* II, p. 761 ; plusieurs sens sont attestés : « là où, comme, quand ».

(38) *ICS*, 217, l. 10 et 23 : voir *infra*.

(39) ϵ γνῶσιαι χακριθεε τῶν χρῆμάτων « après que, après enquête, il a été condamné à la confiscation de ses biens ».

(39 bis) Cité par BECHTEL, *Gr. Dial.* II, p. 502, l'adverbe $\pi\omicron\tau\epsilon\chi\epsilon\acute{\iota}$ est apparu à Argos, *Mnemosyne* 44 (1916), p. 65, l. 17 : Ἡραίων τῶν ποτεχεῖ « des Héraia suivantes ».

(40) L'élément *-près* de *après* ou de anc. fr. *empres* (que) est issu de l'adverbe latin *prēssē* « d'une façon contiguë, serrée » : voir le *Französisches etymologisches Wörterbuch*, s.v. « prēssē » « Knapp », tome IX, fasc. 63 (1958), p. 367.

(41) Pour ces adverbes en $-\eta$ voir SCHWYZER, *Gr. Gram.* I, p. 550, et M. LEJEUNE, *Les adverbes grecs en -θεν* (1939), p. 283-284.

(42) *Gr. Dial.* II, p. 663-665.

(43) Cf. BUCK, p. 53.

Le chypriote ἡ dans le début de protase ἡ κέ σις *ICS*, 217, l. 10 et 23 n'est donc pas «gemeingriechisch» comme le veut Bechtel⁴⁴ même si celui-ci a vraisemblablement vu juste quand, avec Debrunner, il estime que le meilleur étymon pour att. ἔάν est ἡ + ἄν avec métathèse de quantité⁴⁵.

Ces remarques incitent à rouvrir un autre dossier philologique concernant la façon dont les Grecs disaient «le lendemain du jour où». Dans la syntaxe de Kühner-Gerth⁴⁶ on trouve un bon exposé des faits et il apparaît que l'adjectif substantivé au datif-locatif τῇ ὕστεραία est suivi :

- soit d'une relative introduite par ἡ :
 - Antiphon, 6, 37 τῇ ὕστεραία ἡ ὁ παῖς ἐθάπτετο ;
 - Démosthène, 43, 62 (texte de loi) τῇ ὕστεραία ἡ ἄν προθῶνται ;
- soit de cette même relative précédée de la conjonction disjonctive ἢ :
 - Platon, *Crilon* 44a τῇ γάρ που ὕστεραία δεῖ με ἀποθνήσκειν ἢ ἡ ἄν τὸ πλοῖον ἔλθῃ ;
 - Platon, *Banquet* 173a τῇ ὕστεραία ἢ ἡ ἔθουεν.

A propos des deux premiers exemples les auteurs du *LSJ*, s.v. «ὕστεραῖος», se demandent s'il ne faudrait pas insérer un ἢ devant ἡ. Cette possibilité de correction est parfaitement étayée par un passage d'une inscription attique du début du IV^e siècle : *Syll.*³, 921 = *IG* II², 1237, l. 25 τῷ ὑστέρῳ εἶτε ἡ ὧ ἄν τὸ κόρεον θύσῃ «pendant l'année qui suit celle où il aura offert le sacrifice du *koureion*».

Pourtant, la première construction pourrait s'expliquer par un fait de syntaxe archaïque. On sait depuis longtemps, mais surtout depuis un article de J. Brunel⁴⁷, qui développe les thèses célèbres de Benveniste⁴⁸, que la fonction de la relative substantive, depuis l'époque homérique, peut très bien ne pas être linguistiquement exprimée par un corrélatif, le pronom relatif restant lui au cas exigé par sa fonction à l'intérieur de la relative : Platon, *Gorgias* 517b ἐκπορίζειν τῇ πόλει ὧν ἐπεθύμει «fournir à la cité ce qu'elle désirait». Comme il existe des syntagmes comme Andocide, 1, 111 τῇ ὕστεραία τῶν μυστηρίων, et Platon, *Méneç.* 240c τῇ ὕστεραία τῆς μάχης, on pourrait considérer que la relative substantive est au génitif-ablatif de référence : en l'absence de toute ambiguïté cette fonction reste implicite. Tout se passe comme si le seul suffixe -τερο- suffisait à conférer à la relative suivante une valeur de complément de référence.

Je serais donc enclin à penser que les relatives introduites par ἡ ἢ ou ἡ ὧ procèdent d'une contamination récente entre ὕστερον... ἢ et τῇ ὕστεραία ἡ⁴⁹. L'insertion de la particule disjonctive ἢ visait à pallier d'une certaine façon la non expression de la fonction externe de la relative substantive dans l'évolution d'une syntaxe de plus en plus analytique.

(44) *Gr. Dial.* I, p. 437.

(45) *Gr. Gram.* II, p. 685 ; cette hypothèse me paraît préférable à celle de M. LEJEUNE, *Phonétique*, p. 323, pour qui ἔάν procède de la contamination de ἄν < εἰ + ἄν et de εἰ.

(46) II/2, p. 302.

(47) *BSL* (1977), p. 211-240, et surtout p. 232-233.

(48) *Problèmes de linguistique générale* I, p. 208-22.

(49) KÜHNER-GERTH, l. c., estiment que ce tour équivaut au latin *postero die quo* : les différents dictionnaires et les nombreuses correspondances que j'ai consultés montrent que la tournure banale est *postero die / postridie quam*.

On constatera que des faits assez voisins existent en français : Madame de Sévigné écrit déjà « le lendemain que j'eus reçu votre lettre » et l'on dit couramment aussi, dans une langue qui se veut plus précise, « le lendemain du jour où ».

9. — *Les θεσμοτοαροί.*

La principale curiosité lexicale de ce texte est l'apparition d'un nom nouveau de magistrats, les θεσμοτοαροί, l. 19, 20, 22, qui semblent chargés de l'état civil. Il s'agit d'un hapax absolu.

Dans un appendice à l'article de Te Riele, p. 189, F. M. J. Waanders a proposé de voir dans le second membre -τόαρος une réfection de -τέαρος d'après le type δικασκόπος, et de considérer cet élément -τέαρος comme l'étymon de τηρός hapax d'Eschyle, *Suppl.* 248, souvent traduit par « protecteur ». Le θεσμοτόαρος aurait été une sorte de θεσμοφύλαξ, ce qui est sémantiquement parfaitement satisfaisant. Cette étymologie cependant appelle plusieurs remarques.

Le sens de l'hapax d'Eschyle ne jaillit pas du contexte : le τηρός est qualifié de ιερόραβδος et n'est ni un particulier, ἕτης, ni un chef, ἄγός.

L'explication du *éla* ne repose que sur la correspondance supposée entre l'anthroponyme mycénien *qejameno* et le nom héroïque Τήμενος, ce qui sémantiquement ne nous apprend rien⁵⁰.

Enfin, on connaît en pamphylien un abstrait ἐ[πι]τερία = ἐπιτήρησις « sollicitude », Brixhe, n° 3, l. 4. Or, comme dans ce dialecte la contraction de ε + α n'est pas attestée, que l'hiatus soit ancien (-εσα > -εα > -ια) ou récent (μεγα- > μεα- > μια-)⁵¹, on aurait dû avoir un radical -τεαρία, ce qui n'est pas le cas.

Devant ces réelles difficultés, je me permettrai de proposer une hypothèse d'explication qui, bien plus que sur la grammaire comparée, se fonde sur les habitudes grecques en matière de dénomination de la spécificité de certaines magistratures.

Dans la toute proche cité d'Orchomène, les θεαροί/θεαροί sont les premiers magistrats : ceci apparaît nettement aussi bien dans un règlement de frontières du iv^e s.⁵² que dans l'intitulé des proxénies hellénistiques où l'un des θεαροί est l'éponyme local⁵³. Le terme θεαρός > θεαρός s'est donc laïcisé et le sens ancien d'« observateur du divin »⁵⁴, qui s'est perpétué à propos du délégué à une fête religieuse, s'est estompé. A un moment où le statut d'ancien composé régressif n'était plus perçu, θεαρός a pu figurer au second membre d'un nouveau composé : de même qu'à Athènes le πολέμαρχος était, du moins à l'origine, l'ἄρχος/ἄρχων préposé à la guerre, et le στρατηγός, l'ἄγός préposé à l'armée, le *θεσμοθεαρός à Mantinée a dû être le θεαρός préposé aux θεσμοί, aux « lois fondamentales ».

Les deux aspirées se seraient phonétiquement dissimilées au profit de celle de l'élément déterminant. De ce type de dissimilation qui protège l'aspirée du terme

(50) La racine serait celle de τέτιμαι, τίμη, *k^weg^h₂; τηρός en serait un dérivé adjectif du type de νεκρός.

(51) Cf. Cl. BRICHHE, *Le dialecte grec de Pamphylie* (1976), p. 14-15.

(52) *RDA* II, O 1, l. 30.

(53) *Ibid.* O 2-O 11.

(54) L'étude fondamentale sur ce terme est celle de F. BADER, *RPhil* (1972), p. 222-227 : au premier membre de *θεᾶ-φορβός figure la variante compositionnelle θεᾶ- de θεο- (type Θεᾶγένης). Il n'y a donc pas à s'interroger comme le fait TE RIELE, p. 188, sur le vocalisme initial de θεαρός qui n'a rien à voir avec celui de θέα « spectacle ».

sémantiquement classificateur nous avons un bon exemple arcadien dans l'adverbe *μεσακόθεν*, *RDA* II O 1, l. 7-8 (iv^e s.) qui est un vestige d'une époque antérieure à la restauration analogique de la finale *-ακόθεν*⁵⁵.

Quant à l'assimilation vocalique qui a transformé **θεσμοτεαορός* en *θεσμοτοαρός*, elle est bien attestée dans les mots longs où prédomine le vocalisme *ο* : en Arcadie même le toponyme *Ἐρχομενός* qui est la forme des monnaies les plus anciennes, évolue en *Ἵρχομενός*⁵⁶ ; en attique, citons pour le v^e siècle *ῥοβελός* > *ῥοβόλος*, *Ἵφελονίδες* > *Ἵφολονίδες*, *Ἰλωπεκοννήσιος* > *Ἰλωποκοννήσιος*⁵⁷.

10. — *Ἐλισών/Ἐλισφάσιοι*.

Le phénomène le plus curieux de cette inscription est l'apparition de la forme locale donc authentique de l'ethnique de la bourgade arcadienne d'Hélisson : Mantinée conclut une *σύνθεσις* avec la cité d'*Ἐλισών* l. 9-10, dont les habitants sont les *Ἐλισφάσιοι passim*. L'éditeur a aussitôt rapproché cette forme du mystérieux ethnique *Ἐλισφάσιοι* qui figure sur des monnaies de la ligue achaienne, dans l'inscription d'Épidaure, *IG* IV 1², 42 (ca 300) et chez Polybe, XI, 11, 6, qui nous apprend que la *χώρα Ἐλισφασίων* jouxte celle de Mantinée⁵⁸. Quant au toponyme qui n'est pas aujourd'hui localisé mais est à chercher dans le Ménale⁵⁹, on sait par Pausanias, VIII, 30, 1, qu'il avait le même nom que le fleuve qui y prenait sa source : *ὁ δὲ Ἐλισσών οὗτος ἀρχόμενος ἐκ κώμης ὁμωνύμου*⁶⁰. Comme dans le cas de *Θέλφουσα* en Arcadie occidentale, il est vraisemblable que c'est l'hydronyme qui a donné son nom au toponyme⁶¹.

La différence entre la forme authentique de l'ethnique, *Ἐλισφάσιοι* et la forme hellénistique *Ἐλισφάσιοι*, s'explique par une notation approximative d'un groupe consonantique */sw/* qui a sans doute continué à être prononcé ainsi localement jusqu'au milieu du III^e siècle, mais qu'il a fallu noter autrement que par *-σφ-* après que le *digamma* eût disparu des alphabets du Nord-Ouest du Péloponnèse. La graphie *Ἐλισφάσιοι* est en tout cas le signe de la pérennisation d'une prononciation locale qui s'est figée. Le *phi*, pour les Péloponnésiens de l'époque hellénistique, devait être le graphème le plus approprié pour noter le second élément du groupe */sw/*. Un phénomène d'adaptation graphique semblable existe dans l'onomastique arcadienne : si Xénophon nomme *Βασίας* un mercenaire arcadien qui chez lui s'appelait *Φασίας* (*[wasias]*), c'est que le *bêta* était le graphème le plus apte à noter dans l'alphabet attique le */w/* initial sonore de l'arcadien qui avait depuis longtemps disparu du système phonologique attique⁶². Comme l'a justement remarqué Te Riele, n. 15, p. 172, ce n'est guère qu'en pamphylien dans *φίκατι* = *φίκατι* qu'est attestée une notation comparable⁶³.

(55) *RDA* I, p. 52.

(56) *RDA* II, p. 150.

(57) Cf. M. LEJEUNE, *Phonétique*, p. 238, et L. THREATTE, *The Grammar of Attic Inscriptions* I (1980), p. 214-216.

(58) *RDA* II, p. 132.

(59) Cf. M. JOST, *Sanctuaires et cultes d'Arcadie* (1985), p. 199-201.

(60) Une variante *Ἐλισσοῦς*, *-οῦντος* chez Diodore, XVI 39,5. L'hydronyme apparaît avec un seul *sigma* dans le règlement de frontières *I. v. Ol.* 46, l. 74.

(61) *RDA* II, p. 228.

(62) *RDA* I, p. 56.

(63) Cf. Cl. ΒΡΙΧΗΣ, *Le dialecte grec de Pamphylie* (1976), p. 47, 56, 89.

Quant à la différence entre l'ethnique et le toponyme, qu'un *w* s'amuisse plus tôt devant un *o*, par dissimilation, que devant un *a* est un fait que ne permettent pas d'illustrer clairement les données arcadiennes lacunaires⁶⁴, mais qui est connu depuis longtemps, en particulier par la prosodie homérique⁶⁵. On constate donc sans trop d'étonnement la disparition du *digamma* aussi bien dans 'Ελισών < *'Ελισφών que dans *τίσος* l. 4.

L'alternance suffixale *toponyme en -ων, -οντος ou -οῦς, -οῦντος* / *ethnique en -άσιοι* a été mise en évidence par M. Lejeune : la cité de Φλειοῦς a pour ethnique Φλειάσιοι, le dème attique d'Ἀναγυροῦς a pour démotique Ἀναγυράσιοι⁶⁶. Enfin, plus récemment, A. Heubeck⁶⁷ a montré que le vocalisme réduit -φατ- du suffixe -φεντ-, était attesté en mycénien : loc. pl. *wonowalisi* = *Φοινοφατίσι < *Φοινοφατ-ιδ-σι⁶⁸, *tinwasio* = *θινφάσιος < *θινφάτιος⁶⁹.

Le couple 'Ελισών^{69bis} < *'Ελισφών/'Ελισφάσιοι entre donc parfaitement dans un type de dérivés toponymiques anciens.

Cette ancienneté est aussi garantie par la structure morphologique archaïque : M. Lejeune⁷⁰ a en effet montré que le suffixe -φοντ- s'ajoutait en mycénien directement à un radical consonantique, mais que, au premier millénaire, sous l'influence des adjectifs, les toponymes avaient subi un remodelage suffixal au terme duquel *-ο-φεντ-ς > -όεις > -οῦς avait été substitué à -φοντ-. Le meilleur exemple est celui du toponyme « La saline » écrit *a₂ruwote* = dat. Ἀλφόντει, PY Cn 599, qui apparaît sous la forme Ἀλοῦς en Arcadie, Pausanias, VIII 25, 2. La variante en -φοντ- que l'on saisit au premier millénaire dans l'ablatif du nom de Phlonte Φλειφοντάθεν < *Φλειφο-φοντ-άθεν, dans l'hydronyme arcadien Μυλάων Pausanias, VIII 36, 1, et dans notre nouvel ethnique, est donc un vestige.

La plupart des toponymes en -οῦς sont sémantiquement transparents et désignent des lieux par des particularités de la flore locale : Σελινοῦς est la cité de l'ache (σέλινον) ; Ἐλικοῦς en Arcadie, Plutarque, *Cléomène*, 22, celle des saules (ἐλίκαι). Les hydronymes sont quant à eux souvent dénommés d'après une caractéristique de leur cours ou leur eau : en Arcadie, le Σχοινοῦς Pausanias, VIII 35, 10, est « le fleuve aux joncs » (σχοῖνος) ; le Θειοῦς, *ibid.* 35, 3, « le fleuve au soufre » (θεῖος)⁷¹. L*'Ελισφών pourrait être « le fleuve aux sinuosités, le sinueux ». Je crois en effet possible d'expliquer *'Ελισφών à partir de *'Ελικφών : même si l'on ne possède pas d'exemple du substantif ou de l'adjectif ἐλιξ appliqué à un fleuve⁷², le verbe dérivé ἐλίσσομαι en revanche, comme le signale justement le *Thesaurus*, s'emploie couramment pour qualifier les méandres d'un fleuve ou d'un torrent qui serpente, caractéristique qui, comme me le confirme Madeleine Jost, s'applique très

(64) *RDA* I, p. 54-66.

(65) Cf. CHANTRAINE, *Grammaire homérique* I, p. 123-126, et M. LEJEUNE, *Phonétique* p. 174.

(66) *REA* 48 (1946), p. 213-215 : formes attestées chez Hérodote.

(67) *SMEA* 17 (1976), p. 127-136 : sa démonstration en faveur du *ä* bref de Φλειάσιος est tout à fait convaincante. Pour un cas d'hyperionisme dans la forme attique Φλειήσιος voir THREATTE, *The Grammar of Attic Inscriptions* I (1980), p. 135.

(68) PY Vn 48, 6 et Xb 14, 19.

(69) PY Ea 810, Fn 324, 12, Jo 438, 21 ; une variante sans assibilation *li-nwa-li-ja-o* est connue en PY Ad 684.

(69 bis) Accentuation conventionnelle.

(70) *BSL* 64 (1969), p. 42-56.

(71) *RDA* I, p. 38-39.

(72) La leçon douteuse ἐλικος d'un fragment de Pindare figurant dans des scholies au chant 21 de l'*Iliade*, P. Oxy. 221, IX, l. 15, est abandonnée dans l'édition d'*Erbse*, t. V, p. 94.

bien à l'Héliston : ainsi Callimaque, *H. à Délos* 105, φεῦγε δὲ καὶ Πηνηϊὸς ἐλισσόμενος διὰ Τεμπέων; *ibid.* 263, χρυσῶ δὲ πλήμμυρε βαθὺς Ἴνωπὸς ἐλιχθεὶς; Apollonios de Rhodes, II, 367-368, μετὰ τὸν δ' ἀγγίροος Ἴρις | μειότερος λευκῆσιν ἐλίσσεται εἰς ἄλα δίναις.

Le seul autre groupe -σφ- qui soit attesté dans les dialectes grecs figure dans l'adjectif *ἑλισσός* > att. ἴσος connu en particulier en arcadien : à Mantinée, *ἑλισσόμενος*, *IG V 2*, 323, n° 21 (v^e s.); à Orchomène, ἐπὶ τοῖς ἑλισσοῖς, *IG V 2*, 343, l. 4-5 (ca 350). Or l'hypothèse étymologique la plus satisfaisante pour cet adjectif est celle de Meillet⁷³ qui suppose une thématisation d'un abstrait en -τυ *wi-lu-, thématisation identique à celle que l'on observe dans ἡμιτυ-/ἡμισσοσ, le traitement phonétique étant le même que celui que l'on constate dans οἶσος < *woilw-os. Le radical ἑλισ- doit donc remonter à ἑλιτ-.

A ce stade de reconstruction il est légitime de voir si le mycénien ne présenterait pas une trace du groupe /tw/ récent; et, précisément, l'adjectif signifiant « dentelé » *ὀδάτφεντς apparaît sous les quatre formes *odatuweta*, *odaweta*, *odakeweta* et *odakuweta*⁷⁴. Ces différentes graphies sont la preuve a) de la difficulté graphique que ressentait le graveur à noter une syllabe commençant par /tw/⁷⁵, b) d'un certain flottement dans l'articulation de la première consonne de ce groupe. Si l'on admettait donc que /tw/ et /kw/ étaient phonologiquement très proches, on pourrait admettre une évolution de /kw/ en /tw/. Cette évolution phonétique a pu en outre être favorisée par celle du verbe *ἐλίχ-γω qui devait, à l'époque des tablettes, avoir atteint le stade *ἐλίτσω avant d'aboutir à ἐλίσσω ou ἐλίττω.

Au-delà de l'étymologie laborieuse que j'ai proposée à titre d'hypothèse, il est surtout à retenir de l'apparition de ce nouvel ethnique que nous avons là le premier exemple certain au premier millénaire du degré réduit du suffixe *-went- sous sa forme *-ωνητ- > -ῥᾶτ- et non sous la forme -ῥετ- analogique du masculin (-ὀ-ῥετ-γα > -ὀῥεσσα > -ὀεσσα). C'est peut-être enfin à des ethniques comme ἑλισσάσιοι qu'a été empruntée la terminaison -άσιοι du nom des habitants de Lycosoura, les Λυκουράσιοι. Le suffixe -άσιον de certains toponymes arcadiens comme Λευκάσιον, Κυδωνάσιον ou Ὀρεσθάσιον s'explique vraisemblablement aussi par la même analogie⁷⁶.

Laurent DUBOIS.

(73) *BSL* 26 (1925), p. 12-13.

(74) *odatuweta* KN So 894, 4; *odaweta* So 4430b; 4432; 4436, 1; 4440b; 4441; *odakeweta* Sg 890 bis; So 4446, 1; *odakuweta* So 4435b.

(75) La dorsale est en général expliquée par une dissimilation ou l'influence de l'adverbe ὀδάξ, voir M. LEJEUNE, *Phonétique*, p. 80, n. 3.

(76) *RDA* I, p. 72.